



PAC

PORTER A CONNAISSANCE

Risques naturels, risques industriels, défense incendie et sécurité routière doivent être au cœur des préoccupations des auteurs des documents d'urbanisme à qui il appartient de fixer les conditions d'un développement de l'urbanisation assurant la protection des personnes et des biens.

Le risque majeur est la possibilité d'un événement naturel ou créé par l'action de l'homme, dont les effets peuvent mettre en jeu la vie d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de notre société.

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité. Son existence est liée à deux facteurs :

- d'une part à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique ;*
- d'autre part à l'existence d'enjeux, qui*

représentent l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non) pouvant être affectés par ce phénomène.

Concrètement, l'élaboration du plan local d'urbanisme doit être l'occasion :

- ✓ d'améliorer la connaissance du risque en compléments des études réalisées par l'État.*
- ✓ de procéder à un état des lieux de la défense incendie sur la commune,*
- ✓ de procéder à un diagnostic sécurité routière,*
- ✓ d'informer la population*
- ✓ de fixer, à travers le zonage et le règlement du plan local d'urbanisme, des règles de construction interdisant l'augmentation des enjeux dans les zones à risque,*
- ✓ programmer la réalisation d'équipements ou d'aménagements ayant pour objet de diminuer la vulnérabilité des zones exposées.*

**F
I
C
H
E
n°
4**

Les Risques Naturels

Différentes études ont été réalisées concernant les risques naturels dans le département de l'Oise, celles-ci sont accessibles sur le site IDE de la Préfecture à l'adresse suivante : [lien vers le site IDE de la Préfecture](#)

Catastrophes naturelles

Les données ci-dessous sont extraites du portail internet de la prévention des risques majeurs ([lien vers prim.net](#)) :

Inondations et coulées de boue

date événement : 10/06/1993 au 10/06/1993
arrêté de catastrophe naturelle du : 28/09/1993
paru au Journal Officiel du : 10/10/1993

La commune est concernée par le Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation du Thérain aval, approuvé le 13/10/2005.

Inondation

La commune de Villers-Saint-Sépulcre fait partie du bassin Seine-Normandie.

Le plan de gestion du risque inondation (PGRI) est un document stratégique pour la gestion des inondations, initié par une Directive européenne, dite « directive inondation » dont les objectifs ont été repris dans la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle II). Le PGRI 2016-2021 du bassin Seine Normandie a été approuvé le 7 décembre 2015, son application est entrée en vigueur le 23 décembre 2015 au lendemain de sa date de publication au Journal Officiel.

Il fixe pour 6 ans, 4 grands objectifs à atteindre sur le bassin Seine-Normandie pour réduire les conséquences des inondations sur la vie et la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culture et l'économie. Ces objectifs sont :

Objectif 1 : Réduire la vulnérabilité des territoires ;

Objectif 2 : Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages ;

**L
E
S

R
I
S
Q
U
E
S**

Objectif 3 : Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés ;

Objectif 4 : Mobiliser tous les acteurs pour consolider les gouvernances adaptées et la culture du risque.

Les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau (PAPI, SAGE, PPRI, PPRL, autorisations/déclarations loi sur l'eau, etc...) et les documents d'urbanisme (SDRIF, SCOT et en l'absence de SCOT, les PLU, les PLUi, les cartes communales) doivent être compatibles avec les objectifs et des dispositions du PGRI.

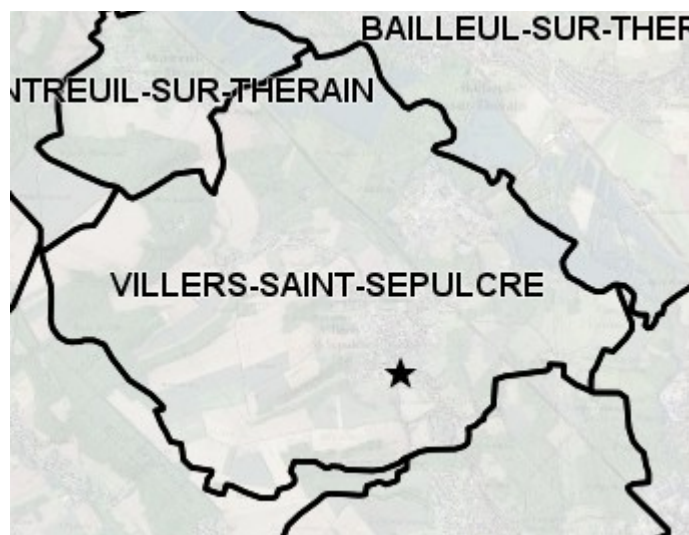
Ces informations sont disponibles sur le site de la Direction Régionale Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France à l'adresse suivante : [lien vers la DRIEE Ile de France](#).

Cavités souterraines et mouvements de terrain

Les informations concernant les cavités souterraines et les mouvements de terrain sont disponibles sur internet respectivement aux adresses [lien vers Géorisques / cavités souterraines](#) et [lien vers Géorisques / mouvements de terrain](#) et [lien vers la cartothèque du site de la préfecture](#).

Aucune cavité souterraine n'a été recensée sur la commune : [lien vers la fiche](#).

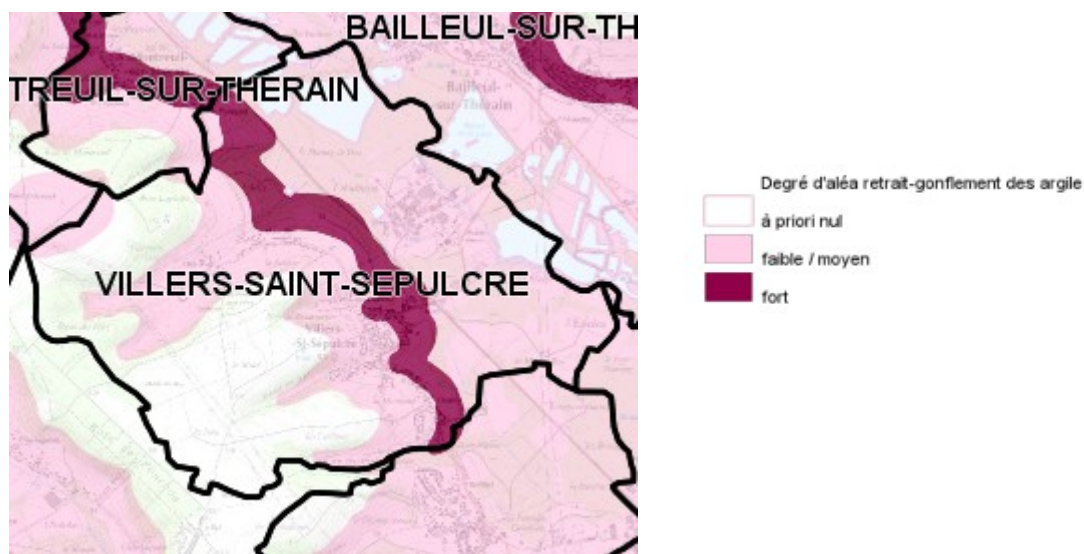
1 mouvement de terrain (coulée) a été recensé sur la commune : [lien vers la fiche](#).



Cavités souterraines hors mines		Mouvements de terrain	
	carrière		Chute de blocs / Eboulement
	cave		Coulée
	indéterminé		Effondrement
	naturelle		Erosion de berges
	ouv militaire		Glissement
	ouvrage civil		

Retrait gonflement des sols argileux

La commune de Villers-Saint-Sépulcre est concernée par un retrait gonflement des argiles faible à fort sur tout ou partie de son territoire. Cette information est disponible sur le site du BRGM à l'adresse suivante : [lien vers la cartothèque du site de la préfecture](#).



Eolien

La commune de Villers-Saint-Sépulcre n'est pas une commune dont le territoire est situé tout ou partie en zone favorable du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) de Picardie, entré officiellement en vigueur le 30 juin 2012.

Les Risques technologiques

Les installations classées

La commune n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques.

Aucun établissement à risque soumis à autorisation, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, n'est recensé sur cette commune.

Cette information est disponible à l'adresse suivante : [lien vers les installations classées](#).

Les sols pollués

Les données ci-dessous sont extraites du site Basias (Inventaire historique de sites industriels et activités de service) à l'adresse suivante : [lien vers Basias](#). Ce site recense, de façon large et systématique, tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement.

5 sites ont été recensés sur le territoire communal :

- Ets Vasco-Gobitta ;
- Sté GE Plastic ABS (anciennement SA PCUK) ;
- Sté Van Den Bosch ;
- Ets Alimoff ;
- Ets Delaunay Isolation SA.

La donnée ci-dessous est disponible sur le site de Basol à l'adresse suivante : [lien vers Basol](#). Ce site du ministère en charge des risques technologiques recense les sites et sols pollués appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif.

Un site a été recensé sur le territoire communal :

- Sté IPE (anciennement SABIC Innovative Plastics ; General Electtrics Plastics ABS).

(Fiche mise à jour le 5 avril 2016 - © DDT de l'Oise)